

A l'intention des membres de l'ASCA

## **Recommandations de l'ASCA concernant le décompte du renchérissement de l'acier d'armature selon la KBOB**

Depuis fin 2014, l'ASCA ne collecte plus de données relatives au calcul de l'indice des prix KBOB 24.10.43 (acier d'armature, prêt à l'emploi) et renonce ainsi à une publication. Le prix prêt à l'emploi était calculé à partir du poste 24.10.42 frais de traitement, de commerce et de transport en sus et s'entendait sans la pose, non compris les majorations de position, le supplément pour petites listes, le supplément pour surlongueurs et surlargeurs, les figures spéciales, la majoration pour tolérances réduites (cf. liste des figures [www.sshv.ch](http://www.sshv.ch)), le déchargement par grue, les majorations régionales de transport, la participation aux coûts du transport (RPLP, carburant, etc.) et la TVA. La publication des prix du matériel a été réalisée en indiquant une fourchette de prix.

L'Office fédéral de la statistique continue de collecter des données pour les indices

24.10.42 (barres d'armature (acier d'armature) prix du matériel)

24.10.43 (barres d'armature (acier d'armature) prêt à l'emploi)

Nous avons constaté que les indices 24.10.42 et 24.10.43 diffèrent sensiblement de la réalité et nous allons donc demander à l'Office fédéral de la statistique de supprimer ces valeurs d'indices ou de modifier la collecte.

Même si l'association ne publie plus de valeurs, le secrétariat reçoit fréquemment des demandes concernant le décompte du renchérissement.

L'ASCA constate à cet égard les faits suivants:

- L'utilisation de l'indice KBOB sur le décompte du renchérissement a lieu dans la sphère entrepreneuriale des membres. Les membres jouissent globalement d'une liberté d'utilisation.
- D'une manière générale, les valeurs actuelles du marché devraient être utilisées. Si un décompte du renchérissement était conclu contractuellement, veuillez tenir compte du fait que les composantes qui ne figuraient pas explicitement dans l'ancien poste 24.10.43 publié par l'ASCA seraient soumises à un renchérissement et devraient donc être intégrées dans le calcul.
- D'après l'ASCA, les indices KBOB ne reflètent pas le marché. Il faut donc éviter d'utiliser les indices KBOB pour le décompte du renchérissement.